



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.748.4-0
P.243.0-1

BIOMOL 2 / 06

Notification
aux Etats signataires et adhérents à l'Accord instituant
le Laboratoire européen de biologie moléculaire,
fait à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de la République de Croatie

Le 29 août 2006, la République de Croatie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion à l'Accord.

Conformément à son article XV, paragraphe 4c, l'Accord est entré en vigueur pour la République de Croatie à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 29 août 2006.

La présente notification est adressée aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XVII, paragraphe 1b, de l'Accord.

Berne, le 31 août 2006

